

## Coupures de courant : réfrigérateur, congélateur... précautions alimentaires ?

Certaines précautions doivent être prises :

- Dans les réfrigérateurs :

Lors d'une coupure de courant, les aliments qui se trouvent dans les réfrigérateurs vont rester au froid pendant au moins 4 heures. Il est important dans ce contexte de ne pas ouvrir la porte de l'appareil, afin de ne pas laisser entrer la chaleur.

Attention, la chaîne du froid ne doit pas être brisée pour certains aliments, particulièrement délicats, notamment si la coupure d'électricité dure plus de 6 heures.

Vigilance donc pour la viande, le poisson, les fromages frais et les fromages à pâte molle, les plats cuisinés et les préparations entamées (et placées par exemple en boîtes hermétiques...). De leur côté, les légumes, les fruits, les confitures, les fromages à pâte cuite, les gâteaux, le ketchup, la mayonnaise (achetée dans le commerce) et les yaourts non entamés peuvent tenir plus longtemps hors du froid.

Après la coupure de courant, ne pas ouvrir immédiatement le réfrigérateur. Laissez-lui le temps de se remettre à bonne température.

- Dans les congélateurs

Si le congélateur est plein, celui-ci va être en capacité à rester froid pendant 48 heures environ.

En amont des coupures, ne pas hésiter à placer autant de bacs à glaçons et de bouteilles d'eau que possible dans le congélateur : cela permettra aux aliments de tenir plus longtemps.

Reste ensuite à trier éventuellement les denrées à la fin de la coupure de courant. En pratique, il ne faut pas recongeler un aliment qui a été décongelé. Si les aliments sont dégelés mais que la température de l'appareil affiche 4°C, les aliments peuvent être cuisinés, pour une consommation rapide.

En cas de doute, une prise de température des produits peut être réalisée avec un thermomètre. Si la température de surface affiche 4°C voire même inférieure à 6°C, les produits doivent être mis en décongélation et consommés rapidement.

Attention toute particulière pour les plats et produits crus ou cuits à base de viande, les volailles, poissons ou fruits de mer.

**Pour savoir si des coupures sont envisagées sur votre secteur,  
il est recommandé de consulter les sites Internet :**

<https://www.moncowatt.fr>  
<https://coupures-temporaires.enedis.fr>